



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Publié le : 12/12/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 19h43

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°45 incluse), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°13), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°13), M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°27), M. Yves GUYEN (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°42 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°60 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°41 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n°13), Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Aurélien LAROPPE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, M. Benoît VUILLEMIN

**Secrétaire de séance** : M. Yves MAURICE

**Procurations de vote** : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°42), M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°46), M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. Frank LAIDIE (jusqu'à la question n°26 incluse), M. Yves GUYEN donne pouvoir à M. Marcel FELT (à compter de la question n°43), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Yves MAURICE donne pouvoir à M. Gilles ORY (à compter de la question n°61), M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°42), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

Délibération n°2024/2024.00382

Rapport n°7 - Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires 2024/2025

## Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires 2024/2025

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n° 2	20/11/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au budget 2024 : 548 820 € Montant de l'opération : 3 000 €

**Résumé :**

Sur l'année scolaire 2023-2024, une centaine de classes, de primaires à la terminale, ont participé aux animations de la Fabrikà et aux visites de l'Observatoire ; l'occasion, pour ce qui représente plus de 3 000 scolaires de découvrir le projet de culture scientifique porté par l'Université de Franche-Comté (uFC).

Afin d'accueillir étudiants, élèves et grand public au sein de ces espaces ainsi que des futures serres du Jardin des Sciences, l'uFC emploie des étudiants, une médiatrice et une coordinatrice.

Cette action de médiation scientifique vise à sensibiliser les jeunes publics aux enjeux scientifiques, nourrir leur réflexion et susciter des vocations, notamment de jeunes filles vers les filières scientifiques.

Grand Besançon Métropole (GBM) est sollicitée pour une subvention à hauteur de 3 000 € pour le cofinancement du poste de médiatrice spécifiquement en charge de l'accueil des scolaires grands bisontins.

### **I. Soutien pour les activités scolaires au sein du futur jardin des sciences (Fabrikà, Observatoire et futures serres botaniques).**

Au cœur du campus de la Bouloie, la Fabrikà incarne l'engagement de l'uFC en faveur de la culture scientifique pour toutes et tous. Lieu d'émulation, de formation, d'accueil du public, elle révèle une université ouverte sur son territoire, prête à dialoguer et à sortir de ses murs.

Trois matinées par semaine, des élèves du CP à la terminale sont accueillis sur le campus de la Bouloie pour découvrir les activités menées dans ce lieu grâce à des animations originales imaginées pour aiguïser la curiosité et présenter chaque sujet de manière interactive : rencontres animées par des doctorants, ateliers recherche animés par des médiateurs scientifiques, ateliers botaniques ou encore visite de l'Observatoire.

A noter que les futures serres botaniques du Jardin botanique seront pleinement intégrées à ce projet, une fois ouvertes aux publics.

Au total, ce sont près de 3 000 scolaires, soit une centaine de classes (contre 60 sur l'année scolaire 2022-2023), qui sont attendus sur les trois sites (Fabrikà, Observatoire et serres du Jardin des sciences).

Afin d'accueillir ce public, l'université emploie une médiatrice à mi-temps. C'est sur ce poste, cofinancé à 83 % par l'uFC, que l'université demande un soutien de la métropole.

Il est à noter qu'en parallèle, 4 à 5 étudiants sont embauchés sur des missions ponctuelles lors d'événements accueillant du grand public (Nuit des étoiles, Journée du patrimoine).

Un poste de coordinatrice dont la mission est d'assurer la programmation des lieux est également financé intégralement par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de sa compétence en matière de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

## II. Proposition

Sur un budget prévisionnel global de 18 000 € correspondant au poste à mi-temps d'une médiatrice sur dix mois, GBM est sollicitée à hauteur de 3 000 €, soit un taux d'intervention de 17 %.

### ➤ Rappel du soutien GBM

2021	2022	2023	Projet 2024
2 000 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €

La dépense fera l'objet d'un versement en une fois après transmission du contrat de travail de la personne recrutée sur le poste de médiatrice.

*Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € à l'uFC pour le soutien à l'accueil de publics scolaires grands bisontins au sein de la Fabrikä.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Yves MAURICE  
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon